

L'an deux mille vingt deux, le 16 juin,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Nadine CHABOUD, Carlos MARTIN, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Jocelyn BAZUS a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON,
Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ,
Mickaël BEL a donné pouvoir à Carlos MARTINS,
Anthony MAHE a donné pouvoir à Gabrielle ROUX-SIBILON.

SECRETAIRE : Claude RIOCHE

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté.

INFORMATIONS GENERALES

- Points d'informations présentés par Madame le Maire :
 - Ecole Privée de Plampalais : Fête de l'école à la Salle du Père Marchand le 24/06 à 18h30,
 - Fête de l'école organisée par « Les Amis de l'Ecole » le 18/06/2022 à partir de 10h à La Martinette,
 - Cérémonie du 18 juin aura lieu à 11h à Charancieu,
 - Assemblée Générale du Basket qui s'est tenue le 12/06 : présence de beaucoup de parents, Des remerciements sont adressés pour le bon déroulé de la saison et de la subvention versée par la Mairie,
 - Assemblée Générale de l'ACCA le 24/06/2022 à la salle associative,
 - Le Centenaire du foot le 25/06/2022,
 - Gala de danse du Centre de Loisirs le 24/06/2022 à l'Espace Versoud,
 - Le concours de Pétanque du Club Nautique le 24/06/2022 à la Martinette,
 - Arrivée de Ghislaine Cleyet-Marrel à 50% au secrétariat de Mairie jusqu'au retour de Mme PECA,
 - Semaine bleue du 03 au 09/10/2022 : semaine consacrée aux personnes âgées et isolées. Le Club Rencontre sera en relation avec un groupe de travail du CCAS afin de déterminer des actions à mener,
 - Vigilance Sécheresse/Canicule : un mail sera envoyé aux élus,
 - Feu de la St Jean à Cotagon le 22/06/2022,
 - Manifestation « Fête Comme Chez Vous » : le 25 et 26/06/2022,
 - Ecole Maternelle : pot de départ en retraite de Madame BOITET, Directrice, le 28/06/2022 à 18h,
 - Remerciements du Centre de Loisirs pour le versement de la subvention,
 - Travaux de Champet : ils avancent plus vite que prévu,
 - Remerciements des commerçants « Horizon Valdaine »,
 - L'arrivée d'un nouveau chef de brigade à la gendarmerie : Adjudant PERRIN,

- CMJ : le 14/06/2022 s'est tenu le dernier conseil de l'année avec la remise des diplômes et une visite de la Mairie,
 - Remerciements aux élus pour leur présence aux élections,
 - Mini-job : 8 candidatures reçues à ce jour,
 - Isabelle CAVAGNA part en retraite au 30/06/2022,
 - Crédit Agricole : les travaux de réhabilitation commencent ce lundi 20/06/2022 pour une ouverture en novembre,
 - Conférence Territoriale : elle a eu lieu le 13/06/2022, informer les associations qu'ils peuvent bénéficier d'aide financière pour l'achat de matériel par le Conseil Départemental. David doit relayer le message également.
 - Les travaux du Foyer Logement avancent normalement mais des surcoûts sont à prendre en compte afin de mettre aux normes et en sécurité le poste électricité,
 - L'arrivée officielle de Sandrine COMBALOT au poste de Secrétaire Générale le 13/06/2022,
 - L'enquête publique SPR ouvre le 11/07/2022,
 - Le marché nocturne débute le 30/06/2022.
- Point d'information présenté par Dominique BARRAT sur les Restos du Coeur :
 - Une réunion s'est tenue le 02/06/2022 à la Mairie de Chirens
 - Les communes participantes sont : Charavines, Chirens, Le Grand Lemps et St Geoire en Valdaine, Les Abrets en Dauphiné, Pont de Beauvoisin Isère et peut-être St Laurent du Pont (en cours de discussion),
 - La distribution des colis se fera une fois par semaine aux personnes éligibles,
 - L'ouverture des centres se fera la deuxième semaine de novembre 2022,
 - Une invitation est proposée pour une visite des locaux à la Tour du Pin
 - Il faut s'occuper de la réhabilitation du local (peinture, électricité, eau ...),
 - Prévoir de faire une annonce sur le journal de la commune au volontariat et au bénévolat pour cette réfection de local,
 - Une charte sera signée chaque année.
- Carlos MARTINS :
Lettre Municipale : Carlos informe que les informations doivent lui parvenir au plus tard le 22/06/2022 pour un bouclage le 29/06/2022 et une distribution avant le 14/07/2022,
- Bernard COLLET-BEILLON : Urbanisme : faire un rappel des travaux soumis à autorisation,

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Administratif

✓ PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, a modifié les règles de publicité d'entrée en vigueur et des conservations des actes des collectivités territoriales à compter du 1^{er} juillet 2022. L'ordonnance modernise, simplifie et harmonise le contenu et les modalités de publicité des actes des collectivités. Elle facilite l'accès des citoyens aux décisions locales.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de St Geoire en Valdaine afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- o *Publicité par publication papier en Mairie et/ou à la grille d'affichage*

Décision : adopté à l'unanimité

✓ **RADIO PAYS VOIRONNAIS – CONVENTION DE PARTENARIAT :**

L'association « RPV-Radio Pays Voironnais » a pour vocation :

- La création et le fonctionnement d'une radio associative (à but non lucratif),
- L'organisation et/ou la promotion de toutes activités concernant les habitants du Pays Voironnais (artistes, commerçants, entreprises, artisans, associations et collectivités),
- La diffusion de programmes musicaux, reportages, informations culturelles et talk-show par tous moyens techniques connus ou à développer.

Cette dernière a sollicité la Commune de St Geoire en Valdaine pour signer une convention de partenariat. Ladite convention précise les obligations de chacune des parties.

L'association devra, entre autres, transmettre un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées. Elle s'engage également à assurer la création et la diffusion de la web radio sur le dernier semestre 2022 et en assumer la responsabilité réglementaire ; elle devra également veiller à la prise en charge des dépenses inhérentes à l'activité de l'association.

La Commune s'engage à verser la somme de 0,15 Euros/habitants chaque année. Ce montant a été déterminé au vu du programme d'actions et d'un budget prévisionnel présenté par l'association « RPV-Radio Pays Voironnais ».

Décision : adopté à l'unanimité

✓ **VENTE D'UN LOCAL COMMUNAL - LOCAL RUE DE VERDUN**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L 2141-1 et L 3221-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération motivée n°2021/COM/10/12/DEL du conseil municipal en date du 21 octobre 2021, décidant la mise en vente du bâtiment cadastré section AN numéro 22, situé 39 rue de Verdun, propriété de la commune, lot n°3 d'une copropriété composée de 3 lots, ledit lot étant constitué d'un local à usage commercial au rez-de-chaussée d'une superficie de 52,78 m² et de locaux à usages d'appartement à l'étage d'une superficie de 52,78 m²,

Considérant que le bien appartient au domaine privé de la commune,

Considérant que le conseil municipal délibère au vu de l'avis du Domaine pour les communes de plus de 2000 habitants,

Considérant que la valeur vénale de ce bien a été estimée par France Domaine le 19 mai 2022 à 57 000 €, avec une marge d'appréciation de -15%,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de St Geoire en Valdaine évalués par les agents immobiliers,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation et la transformation de ce local,

Considérant que Monsieur Azzedine Chared, Conseiller Immobilier Indépendant pour le compte de l'Agence Immobilière SAFTI, a reçu mandat de vendre le bien précité le 21 décembre 2021,

Considérant que par courriel du 22 mars 2022, Monsieur Chared a informé la commune qu'un acquéreur proposait l'acquisition pour un prix de 50 000 € net vendeur, tenant compte de l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de cet immeuble,

Considérant qu'au jour de la présente séance du conseil municipal il n'a pas été reçu d'autre proposition d'achat de ce bien,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la vente de la propriété immobilière sise 39 rue de Verdun (cadastrée section AN, numéro 22) à Madame Elodie et Monsieur Cyril Rousset, pour un prix arrêté à 50 000 € net vendeur,

Dit que les acquéreurs régleront en sus les frais d'agence et de notaire,

Autorise Madame le Maire ou son représentant légal à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la vente de cet immeuble par gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par acte notarié, et notamment à signer tout compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction,

Décide que l'acte authentique relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître Ventura, Notaire à Les Abrets en Dauphiné (Isère), 34 rue Gambetta,

Décision : adopté à l'unanimité

Finances

✓ **PARTICIPATION CCAS – TABLEAU DE REPARTITION**

Dans le cadre du budget primitif 2022, les crédits votés le 17 mars 2022 ne précisait pas le détail des affectations des participations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

<i>65548 – Participations</i>	<i>VOTE 2022</i>
Centre Communal d'Action Social	20 000,00 €

Décision : adopté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Commission urbanisme du 07 Juin 2022

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 22 20034 – Récépissé le 25 mai 2022

Demandeur : FUGIER Jean-Bernard

Adresse du terrain : route du falque

Objet : Réhabilitation de la grange

Section (s) / Parcelle (s) : AC 49, 50, 51

Zonage : A, Aa, Ab2

↳ **Avis de la commission : défavorable**

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 22 20025 – Récépissé le 8 avril 2022

Demandeur : Claude Monnier

Adresse du terrain : Impasse de la Motte Castrale

Objet : Remplacement de tuiles ciments sur maison existante par des tuiles en terre cuite rouge

Section (s) / Parcelle (s) : AW 234

Zonage : Ub

↳ **Avis de l'ABF du 11/05 : avis non obligatoire (prescriptions émises)**

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20029 – Récépissé le 25 avril 2022

Demandeur : Romain Guiboud-Ribaud

Adresse du terrain : Impasse des Vignes

Objet : Création d'une baie vitrée

Section (s) / Parcelle (s) : AS 115

Zonage : Ub

↳ **Avis de la commission et de l'ABF : défavorable**

DP 038 386 22 20030 – Récépissé le 25 avril 2022

Demandeur : Virginie Berton et Patrick Hersant

Adresse du terrain : 96 Impasse de la Falanchère

Objet : entretien façade sans modification

Section (s) / Parcelle (s) : AW 395

Zonage : Ub

↳ **Avis de l'ABF du 18/05 : avis non obligatoire sans observations**

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20031 – Récépissé le 25 avril 2022

Demandeur : Marie-Laure Estève

Adresse du terrain : 230 route du bourg

Objet : révision de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 80

Zonage : Ua

↳ **Avis de l'ABF du 27/05 : favorable (prescriptions émises)**

↳ **Avis de la commission : favorable**

Nouvelles demandes

DP 038 386 22 20034 – Récépissé le 10 Mai 2022

Demandeur : Nicola De Bartolo

Adresse du terrain : 295 Route du Bourg

Objet : Réflexion de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 096

Zonage : Uaa

↳ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20035 – Récépissé le 11 mai 2022

Demandeur : Cléa Serpollier

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : portail aluminium

Section (s) / Parcelle (s) : AL 203, 204, 205

Zonage : Ubb2

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20036 – Récépissé le 13 mai 2022

Demandeur : Marion Aguirre

Adresse du terrain : lotissement le Delphinière

Objet : piscine creusée

Section (s) / Parcelle (s) : AW 339

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20037 – Récépissé le 17 mai 2022

Demandeur : Roger Rodriguez

Adresse du terrain : route du fournet

Objet : création d'un abri de jardin / abattage d'un arbre mort

Section (s) / Parcelle (s) : AL 101

Zonage : Nh

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20038 – Récépissé le 17 mai 2022

Demandeur : Florent Perret

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

Objet : mise en peinture des volets et de la porte de garage en gris anthracite

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 231

Zonage : Ub

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20039 – Récépissé le 18 mai 2022

Demandeur : Renée Loschi

Adresse du terrain : route du bourg

Objet : changement des chenaux à l'identique

Section (s) / Parcelle (s) : AM 42, 43

Zonage : Uab4

↳ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20040 – Récépissé le 20 mai 2022

Demandeur : Jean-François Valette

Adresse du terrain : route du grosset

Objet : création d'un carport

Section (s) / Parcelle (s) : AD 310

Zonage : Nh

↳ **Avis de la commission : défavorable**

DP 038 386 22 20041 – Récépissé le 20 mai 2022

Demandeur : Jordan De Bari

Adresse du terrain : route des mille martyrs

Objet : agrandissement d'une porte de garage

Section (s) / Parcelle (s) : AL 425

Zonage : Ub

↳ **Instruction ABF**

↳ *Avis du 01/06/2022 : demande de pièces complémentaires*

DP 038 386 22 20042 – Récépissé le 31 mai 2022

Demandeur : Soleil Vert

Adresse du terrain : route de la pale

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AI 31

Zonage : Nh

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20043 – Récépissé le 27 mai 2022

Demandeur : Tibor Tėti

Adresse du terrain : 50 place de la chaffardière

Objet : changement des menuiseries

Section (s) / Parcelle (s) : AN 167

Zonage : Uba

↳ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20044 – Récépissé le 01 juin 2022

Demandeur : Anne Macuglia

Adresse du terrain : 18 Montée des 3 pierres

Objet : transformation d'une fenêtre en porte

Section (s) / Parcelle (s) : AM 252

Zonage : Uab1

↳ **Instruction ABF en cours**

DP 038 386 22 20045 – Récépissé le 02 juin 2022

Demandeur : France Eco Energy

Adresse du terrain : 500 route du boulongeat

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AL 266

Zonage : Nh

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20046 – Récépissé le 03 juin 2022

Demandeur : Gérard Recoura-Massaquant

Adresse du terrain : 978 route de Cormérieu

Objet : Ouverture d'une porte

Section (s) / Parcelle (s) : AO 59

Zonage : Nhb2 Nhb3

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20047 – Récépissé le 03 juin 2022

Demandeur : Agence AGM

Adresse du terrain : 37 Lotissement de la Lambertièrre

Objet : création d'une véranda

Section (s) / Parcelle (s) : AZ 150

Zonage : Ub

↳ **Avis de la commission : favorable**

DP 038 386 22 20048 – Récépissé le 07 juin 2022

Demandeur : Pierre Bonnin

Adresse du terrain : les Perrins

Objet : Réflexion de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AD 104

Zonage : Ap

↳ **Avis de la commission : demande de pièces complémentaires**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 22 20006 – Récépissé le 24 mars 2022

Demandeur : Achat Renove Revente Alpes – M. David Fayollat

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Rénovation d'un bâtiment

Section (s) / Parcelle (s) : AM 118

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

- **SIEGA** : avis favorable du 07/04
- **GEPU** : avis du 11/04 : incomplet -> demande de pièces
- **Assainissement** : avis favorable du 11/04
- **ENEDIS** : avis favorable pour un raccordement à 12KVAdu 15/04

↳ **Instruction ABF**

- **Avis du 08/04** : dossier incomplet. Courrier de demande de pièces complémentaires le 19/04/2022

↳ **Lettre de remarques pour pièces complémentaire CAPV le 02/06/2022**

- pièces attendues avant le 08/07/2022 (sinon rejet)

PC 038 386 22 20007 – Récépissé 25 mars 2022

Demandeur : DEWEZ Nicolas et Aurélie

Adresse du terrain : La Fallanchère – Lot n°4

Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage accolé

Section (s) / Parcelle (s) : AW 415

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

- **SIEGA** : avis favorable du 07/04
- **GEPU** : avis favorable du 11/04
- **Assainissement** : avis favorable du 11/04
- **ENEDIS** : avis favorable du 15/04

↳ **Instruction ABF**

- **Accord du 08/04** assorti de prescriptions

↳ **Pièces complémentaires déposées le 20/04**

- **Avis du 02/05** : 2^{ème} accord assorti de prescriptions (cf. avis)

↳ **Avis de la commission : favorable**

PC 038 386 22 2008 – Récépissé le 25 mars 2022

Demandeur : GAEC des Fayeux

Adresse du terrain : Les Fayeux

Objet : Construction de deux toitures

Section (s) / Parcelle (s) : AX 197

Zonage : Ab2

↳ **Instruction CAPV**

- **DDT – Service agriculture** : avis favorable du 07/04

↳ **Instruction ABF**

- **Avis du 27/04** : accord non obligatoire mais recommandations (cf. avis)

↳ **Avis de la commission : favorable**

PC 038 386 22 20020 20001-M 01 – Récépissé le 8 avril 2022

Demandeur : Claude Monnier
Adresse du terrain : Impasse de la Motte Castrale
Objet : Remplacement des tuiles ciment par des tuiles terres cuites
Section (s) / Parcelle (s) : AW 234
Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

- **Lettre de remarque (par mail) du 30/05 : cerfa non signé + avis ABF à prendre en compte**

↳ **Instruction ABF : avis du 12/05 ---> accord non obligatoire mais recommandations / observations (cf. avis)**

↳ **Avis de la commission : favorable**

PC 038 386 22 2009 – Récépissé le 21 avril 2022

Demandeur : Thérèse Robert
Adresse du terrain : Le Roulet

Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage

Section (s) / Parcelle (s) : AS 237

Zonage : Ub

↳ **Instruction CAPV**

- **SIEGA : avis favorable du 03/05**
- **Assainissement : avis favorable du 10/05**
- **ENEDIS : avis du 10/05 ---> contribution due par la commune**

↳ **Instruction ABF : avis du 18/05 -> accord non obligatoire mais recommandation de refuser le dossier**

↳ **Courrier du 09/05 de M. Robert : demande d'annulation de sa demande de permis de construire**

↳ **Retrait PC du Pays Voironnais le 02/06/2022**

PC 038 386 22 2010 – Récépissé le 28 avril 2022

Demandeur : Joël Auvergne

Adresse du terrain : voie du boucain

Objet : Construction d'un abris bois accolé à la maison

Section (s) / Parcelle (s) : AK 230

Zonage : Nhb1

↳ **Instruction CAPV en cours**

TRANSFERT DE PERMIS D'AMENAGER

Nouvelles demandes

PA 038 386 21 20002 – Récépissé le 17 mars 2022

Demandeur : SARL 2T3M – Sébastien Berruyer

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Objet : Lotissement « Le Clos Verger » - 4 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AW 398 – AW 399 – AW 401

Zonage : Ub

↳ **Arrêté favorable du 9 décembre 2021 délivré à la SCI 2T3M**

↳ **Instruction CAPV**

↳ **Avis de la commission : favorable**

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✚ Scolaire :

Nicole BRESTAZ informe que le Conseil d'école de la maternelle a eu lieu le 15/06/2022 et énumère certains points abordés :

- départ de La Directrice, Madame BOITET, après 28 ans de présence,
- l'arrivée de la nouvelle Directrice : Madame Fabienne FRESSE-TRANCHARD,

- les effectifs pour la saison prochaines sont de 78 élèves : 33 GS – 24 MS – 18 PS et 3 TPS,
 - remerciements fait pour la participation de la commune aux différents projets,
- Concernant l'école Val'Joie, le Conseil d'école aura lieu le 20/06/2022.

Culture :

Des flyers de l'exposition de la Grange Dimière sont disponibles.

Un rappel de l'inauguration du Musée Archéologique du Lac de Paladru le 01/07/2022 est annoncé.

INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS

CAPV - Commission Sociale :

Une information est faite sur les locaux INOLAB à la Brunerie à Voiron : lieu de ressources d'environ 400 m² où des formations ou des visites sont programmées afin de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Cette prise en charge est supportée par la CAPV et l'Hôpital. Formation pour l'ADMR par exemple.

Un appartement type (témoin) est mis à disposition également afin de montrer comment réaliser la rénovation et l'aménagement intérieur. L'objectif est le maintien de la personne à son domicile.

CAPV - Commission Transition Ecologique du 13 juin 2022 :

Pierre EMERY résume le rapport alarmant du GIEC publié le 28 février 2022 en insistant que tous les impacts sont irréversibles.

David BILLON-LAROUTE quitte la séance à 20H48.

Suite à la réunion du ZAN le 01/06/2022, Carlos MARTINS évoque que le PLU doit être révisé au plus tard en 2027 en intégrant le ZAN.

Lors de la prochaine réunion, les points suivants seront évoqués :

- planification du ZAN,
- renaturation des sols,
- environnement bâti, amélioré la qualité de vie
- prospective à long terme dans la notion du ZAN,
- en 2050 : objectif zéro ZAN.

Retour de David BILLON-LAROUTE à 20H58.

CAPV - Commission Economie, Agriculture et Tourisme du 7 juin 2022 :

- Carlos MARTINS relate que quatre demandes d'aides à l'investissement TPE Commerce sont acceptées :
 - Boulangerie Au fournil des Saveurs à Voiron,
 - Boulangerie Le Fournil de Charnècles,
 - ADCOIFF, salon de coiffure à Charavines,
 - Le Tiroir à Culottes à Voiron.

Au mois de septembre, l'enveloppe sera consommée à 80 %.

- Une annonce est faite pour la démarche LEADER avec un regroupement du GAL (Groupes d'Action Locale) qui a lieu le 23/06/2022.
- Le contrat de Chaleur Renouvelable ADEME : une Convention d'entente intercommunale avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour la gestion et l'animation du contrat de chaleur renouvelable est signé.

- TE38 : Dominique BARRAT annonce que les négociations sont en cours pour la fourniture d'énergie (électricité) avec une précision que le prix est le moins cher du département.
Cependant, nous aurons une augmentation de 40% par rapport à aujourd'hui. ENEDIS n'a aucune visibilité sur l'avenir car des centrales sont à l'arrêt, le manque d'eau qui engendre les problèmes au niveau des barrages. Dans certains pays, des mesures de restriction d'eau sont mises en place.
Il précise également que le gaz va subir une augmentation de 80% en 2023.

Un travail va être effectué sur le nombre de bornes de recharge électrique afin de déterminer les besoins.

TCCFE (Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité) : une réforme est en cours d'analyse afin de déterminer les modalités du versement à l'état puis le reversement aux communes.

- DICRIM (Document d'Information communal sur les risques majeurs) est en cours de finalisation.

La séance est clôturée à 21h25.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 juillet à 19h30